



VILLE DE FOS SUR MER

POLE DEVELOPPEMENT
Service Risques Majeurs

Compte-rendu de réunion

Date de la réunion :

Lundi 21 mars 2016

Objet de la réunion :

Commission de Suivi de Site FOS OUEST

PRESENTS :

- Collège Administrations
 - CZORNY Vassili, Sous-Préfecture
 - MONNIER Isabelle, Sous-Préfecture
 - COUSTES Françoise, ARS PACA DT13
 - OLLIVIER Jacques, DDTM 13
 - SERAY Julie, DDTM13
 - ZOULALIAN Franck, DDTM 13
 - LAURENT Thibault, DREAL UT13
 - GROS Mélody, DREAL UT13
 - NIEL Xavier, DREAL UT13
- Collège Exploitants
 - CARRET François-Xavier, LYONDELL Chimie France SAS
 - HENRY Caroline, LYONDELL Chimie France SAS
 - GRIMALDI Patrick, KEM ONE
 - COISSARD Gérard, ALFI
 - LABROUSSE Thierry, ELENGY (Tonkin)
 - PLANCHON Arnaud, ELENGY (Cavaou)
 - VASSEL Guy, DEULEP
 - RODRIQUE Emilie, DEULEP
- Personnes qualifiée
 - JEAUNEAU Nicolas, Association CYPRES
 - BALLARO Xavier, Grand Port Maritime de Marseille
- Collège Collectivités
 - TROUSSIER Philippe, Mairie de Fos-sur-Mer
- Collège Riverains
 - DALCOL Gilbert, association MCTB Golfe de Fos Environnement
 - MOUTET Daniel, ADPLGF
 - LALANDE François, ADPLGF
 - CREPAUX Alain, association UFC Que Choisir
- Collège Salariés
 - TROLLIET Xavier, LYONDELL Chimie France SAS
 - BRISSON Hervé, LYONDELL Chimie France SAS
 - MURRU Jean-Philippe, KEM ONE
 - D'ANGELO Laurent, KEM ONE
 - ROZY Robert, ELENGY
- Expert
 - Capitaine GERMAIN, SDIS
 - Capitaine VARINI, SDIS
 - Capitaine BONNIFAY, SDIS chef de centre Fos-sur-Mer
- Secrétariat
 - JOLIVET Marion, Mairie de Fos-sur-Mer – Responsable Service Risques Majeurs
 - DESGRES Anthony, Mairie de Fos-sur-Mer – Service Risques Majeurs

EXCUSES

- SENATEUR Jean-Marc, Sous-Préfet (Collège Administration)
- GENDARME Jean-Philippe, KEM ONE (Collège Exploitants, Personnes Qualifiées Association PIICTO)
- MEUNIER Romuald, MCTB Golf de Fos Environnement (Collège Riverains)
- CASANOVA Gérard, Association FARE SUD (Collège Riverains)

ABSENTS

- Collège Administration, Préfet
- Collège Administration, DIRECCTE
- Collège Administration, SIRACEDPC
- Collège Administration, DASEN
- Collège Collectivités, Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Collège Riverains, association EVE
- Collège Riverains, association MNLE
- Collège Riverains, GONELLA Jean, Association FARE SUD
- Collège Salariés, ALFI
- Collège Salariés, DEULEP

Introduction :

M. TROUSSIER, 2^{ème} adjoint délégué à l'Urbanisme et au Cadre de vie à la Mairie de Fos-sur-Mer, introduit la séance en tant que président de la Commission de Suivi de Site puis passe la main à M. NIEL de la DREAL pour la présentation des points à aborder lors de cette réunion :

- I. Création d'un nouveau bureau
- II. Présentation des éléments annuels obligatoires pour chaque exploitant
- III. Point sur la mise à jour des PPI et des éventuels exercices associés
- IV. Actions de la DREAL en 2015 et faits marquants depuis dernière CSS
- V. Point sur l'avancement du PPRT de FOS OUEST
- VI. Questions diverses

M. NIEL rappelle brièvement les fondamentaux du déroulement d'une CSS.

L'organisation générale de la CSS est fixée par une circulaire du Ministère de l'Environnement. Toutefois, à la demande d'un membre du bureau, un point peut être rajouté à l'ordre du jour, la séance peut être ouverte au public, une CSS exceptionnelle peut également se tenir à la demande de trois membres du bureau et le bureau peut proposer de dissoudre la CSS.

I. Création d'un nouveau bureau

Conformément à la réglementation et au règlement de la CSS, un nouveau bureau doit être créé. Il comprend, de fait, le Président de la CSS et un représentant de chaque collège.

- **Collège Administration**

Le Directeur de la DREAL PACA élu à l'unanimité des membres du collège.

- **Collège Collectivités**

En raison de l'absence des représentants de la Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône, M. NIEL propose de consulter les membres du Collège à ce propos puis d'en faire part aux autres membres. M. TROUSSIER, président de la CSS et automatiquement membre du bureau, propose de prendre contact avec Port-Saint-Louis-du-Rhône pour connaître leur intention, et en cas de réponse négative proposerait M. GASQUEZ élu de Fos-sur-Mer. *(Nb : Mme OXISOGLOU contactée suite à la CSS indique souhaiter intégrer le bureau)*

- **Collège Riverains**

Daniel MOUTET (ADPLGF) élu titulaire après un vote à main levée, Romuald MEUNIER (MCTB « Golf de Fos ») suppléant.

- **Collège Exploitants**

Patrick GRIMALDI (KEM ONE) élu à l'unanimité des membres du collège.

- **Collège Salariés**

Hervé BRISSON (LYONDELL CHIMIE France SAS) élu à l'unanimité des membres du collège, Laurent D'ANGELO (KEM ONE) suppléant.

M. NIEL informe par ailleurs que le règlement intérieur sera modifié en conséquence, comme il a déjà été modifié depuis 2013 puisque certains membres du bureau ont changé et le SDIS est sorti du collège administration pour devenir expert permanent (personne qualifiée, sans voix pour les votes), et remplacé dans le collège par la DASEN (Education Nationale) ainsi le nombre de voix du collège ne change pas.

II. Présentation des éléments annuels obligatoires pour chaque exploitant

- **AIR LIQUIDE France Industrie (M. COISSARD)**
Cf. « Support de présentation ALFI » mis en ligne le 14 mars 2016 sur le site internet www.css-paca.fr (rubrique documents restreints)

M. MURRU, au sujet des contrôles internes de la bonne application des règles, demande des précisions sur ce que sont les « visites comportementales ».

- M. COISSARD : il s'agit de se rendre sur le poste de travail d'un salarié d'ALFI prévenu, ou sur celui d'un salarié d'une entreprise sous-traitante, voir sa façon de travailler puis réaliser un débriefing avec un échange d'une vingtaine de minutes pour mettre en évidence les points forts et les points à améliorer. C'est essentiellement de la communication.

M. DALCOL demande, en raison des évènements actuels et des plans Vigipirate pour les entreprises SEVESO, si un renforcement de la sécurité a eu lieu et si des mesures de sûreté ont été prises?

- M. COISSARD : tout à fait, le système de sûreté a été renforcé : les rondes ont été renforcées (1 ronde de nuit, 2 rondes le week-end), un gardien a été mis en place 24h/24 le temps de mettre en œuvre des fermetures automatisées (portail avec fermeture automatisée), le site est désormais totalement fermé (ce qu'il n'y avait pas il y a deux ans). Aujourd'hui il y a gardien de 7h à 18h qui gère les entrées. En son absence, on ouvre le portail avec un badge. Ceux qui n'en ont pas doivent sonner à l'accueil pour être contrôlés. Le site dispose également d'un système anti intrusion par surveillance caméra.

M. DALCOL réagit à cela en demandant, lorsque le gardien n'est pas là, si les personnes rentrent avec leurs véhicules et si ceux-ci sont fouillés.

- M. COISSARD : oui les personnes rentrent avec leur véhicule mais ne sont pas fouillés, ou de façon exceptionnelle.

M. DALCOL remarque que les actions de progrès de l'exploitant sont celles que réalisent déjà les groupes pétroliers depuis plusieurs années.

- M. COISSARD : l'entreprise a en tout cas amélioré ces dernières années son traitement de l'alerte en cas d'évènement.

Un membre du Collège Salarié, au sujet des actions de progrès prévues pour 2016 liées au facteur humain, demande si des formations sont prévues.

- M. COISSARD : des formations générales du personnel ont déjà lieu, selon les activités et besoins de chacun, et pour cet outil, une formation sera en effet dispensée au personnel.

M. MURRU note l'importance de vérifier si les formations ont bien été réalisées et demande ainsi comment l'exploitant compte le contrôler.

- M. COISSARD : des fiches questionnaires à remplir seront adressées au personnel après les formations pour recueillir leurs avis, et ainsi voir si la formation a été utile, si les idées principales ont été comprises.

M. DALCOL, au sujet des investissements évoqués, demande quand ceux-ci auront lieu.

- M. COISSARD : cela ne dépend pas que de la société ALFI mais également des clients dont on attend la réponse. Idéalement, si le planning initial est tenu, des investissements sont prévus pour 2016.

M. DALCOL s'interroge sur des possibles réductions de personnel.

- M. COISSARD : on ne réduit pas le nombre de personnel ici, mais nous allons faire évoluer les métiers.

Un membre du Collège Salariés, au sujet de la sécurisation du site, souhaite connaître les conditions d'accès pour les personnes d'astreinte et savoir si la barrière sera ouverte.

- M. COISSARD : les personnes d'astreinte ont un badge et sont autorisées à pénétrer sur le site.

M. DALCOL, à propos du bilan des émissions dans l'air et des deux chaudières sur six fonctionnant au fuel, questionne l'exploitant sur le type de fuel.

- M. COISSARD : du fuel premier (fuel domestique classique). En précision, l'une des deux chaudières fonctionnant au fuel va être remplacée par une chaudière fonctionnant au gaz, portant le nombre de chaudière fonctionnant au gaz à 5 sur 6. Pour se garder la possibilité en cas d'avarie ou de manque de gaz d'utiliser celle au fuel.

M. MURRU souhaite savoir si l'entreprise émet des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

- M. COISSARD : non.

M. DALCOL questionne M. COISSARD sur la provenance de l'eau utilisée, et sur les traitements de rejets dans l'eau.

- M. COISSARD : il s'agit d'eau de qualité industrielle qui provient du Port Autonome de Marseille. Sur site, il n'y a pas d'unité de traitement, mais l'eau est décantée et déshuilée.

M. MOUTET indique un mauvais fonctionnement sur les échangeurs depuis 2013.

- M. COISSARD : effectivement des avaries ont eu lieu, des changements ont été effectués et ils devraient redémarrer début avril. Par ailleurs, le système de traitement d'eau a changé en 2015 ce qui a permis de diminuer les rejets.

M. DALCOL demande si l'eau fournie pas le PAM est déjà traitée.

- M. COISSARD : ce n'est pas de l'eau traitée, on y retrouve d'ailleurs des moules et divers organismes. On la filtre et on l'envoie dans la tour où elle est alors traitée avec des anticorrosions, anticoagulants ou encore avec du chlore, et on suit les analyses qui ont lieu tous les 15 jours. Les rejets sont collectés vers un point de rejet unique.

M. DALCOL souhaite savoir qui analyse les rejets dans l'eau.

- M. COISSARD : une société externe (« Enixus ») par contrat annuel, et une fois par an, la DREAL mandate un laboratoire d'analyse agréé par le ministère pour réaliser un contrôle inopiné des effluents aqueux qui sortent du site.

M. DALCOL, au sujet des modifications réalisées sur le site, demande si le réseau incendie a été mis entièrement à neuf.

- M. COISSARD : pas entièrement, le changement se fait progressivement portion par portion. Les bornes sont également remplacées et le réseau est testé deux fois par an.

M. DALCOL se renseigne sur d'éventuels survols de drones sur le site d'ALFI.

- M. COISSARD : pas à ma connaissance.

M. DALCOL souhaite connaître l'effectif salarial de la société, et savoir si le personnel réalise la formation GC-MS.

- M. COISSARD : 95 personnes qui ne font pas le GC, mais en formation sécurité nous avons des formations internes liées aux risques des métiers, des formations externes de tronc commun, et des formations externes tels que les GIS1, GIS2, port de l'ARI, formation aux gestes de premiers secours...

M. MOUTET demande sur quels sites sont présents ces 95 personnes.

- M. COISSARD : sur les deux principaux sites (Fos Tonkin et Fos Audience) et 7 sites dispersés qui sont des unités chez les clients (comme Pierrelatte et Lavera).

M. MOUTET s'interroge, au vu de l'absence de personnel la nuit (sauf sur le site du Tonkin), sur les procédures prévues en cas d'événement, et sur la possible intervention du personnel du Tonkin.

- M. COISSARD : il y a deux personnes à temps plein derrière les écrans, les sites sont automatisés et possèdent des capteurs, des alarmes de détection, les informations remontent en salle de contrôle, et pour certains sites, notamment chez les clients, des alarmes déclenchent automatiquement l'appel téléphonique de personnel d'astreinte (technique et direction).

M. DALCOL demande si la société a des vannes automatisées en cas de sectionnement.

- M. COISSARD : oui.

M. MURRU souhaite obtenir des précisions sur le partage du management évoqué entre la maintenance et la production, deux métiers aux antipodes (car la maintenance nuit au rendement), sur la gestion de cette problématique, et sur les retours qui pourraient être fait à ce sujet.

- M. COISSARD : lorsque je dis que la maintenance est pilotée par le même patron que la production, c'est la maintenance de proximité, la maintenance quotidienne. Il ne s'agit pas de la maintenance planifiée par des équipes spécialisées (arrêt machine, arrêt unité...), ni de la maintenance projet. En revanche, la maintenance de proximité et la production ont le même patron, car on s'est aperçu que certains équipements doivent être vus par les deux parties pour deux interventions différentes, donc l'équipement est immobilisé qu'une seule fois. Il y avait des services différents

auparavant, désormais ce sont des personnes ayant des habitudes de travail communes, ce qui représente un gros avantage.

- **DEULEP** (Mme RODRIQUE)
Cf. « Support de présentation DEULEP » mis en ligne le 11 mars 2016 sur le site internet www.css-paca.fr (rubrique documents restreints)

M. DALCOL demande pourquoi le chef de quart du dépôt n'est pas situé en salle de contrôle.

- Mme RODRIQUE : le chef de dépôt s'occupe de l'accès au site (contrôle identité ou badge) au niveau de la seule entrée du site équipée d'une barrière, afin de contrôler l'accès des véhicules et de s'occuper de la réception des produits.

M. DALCOL souhaite savoir si des formations existent pour le risque incendie, si des pompiers sont présents sur le site et si des POI / PPI ont été élaborés.

- Mme RODRIQUE : des formations existent et se font en externe au niveau du CIREX. Des pompiers de seconde intervention sont également présents sur le site. Il y a effectivement un POI et un PPI.

M. MURRU demande si le gardiennage est uniquement réalisé par les salariés et s'interroge sur les procédures en cas de dysfonctionnement la nuit et sur la formation du personnel pour y faire face.

- Mme RODRIQUE : le gardiennage est effectivement assuré par la présence des salariés en journée mais un gardien est présent pour les heures non ouvrées et réalise des rondes. Les gardiens en heure non ouvrées sont formés sur l'ensemble des équipements incendies et peuvent, en cas de nécessité, démarrer l'ensemble des équipements sur ordre d'une personne cadre de DEULEP.

M. DALCOL souhaiterait obtenir plus d'informations sur les réservoirs et les moyens de lutte contre l'incendie.

- Mme RODRIQUE : il y a 12 réservoirs dont 4 avec toits flottants. Chacun possède ses moyens de protection : des niveaux hauts pour éviter le débordement lors du remplissage, des moyens de refroidissement en cas de feu (couronnes d'aspersion, canons mobiles), des vannes d'isolement qui se coupent en cas de détection de feu, des moyens de détection du gaz (alarme et sécurisation des installations), des soupapes de sécurité face au risque de surpression en cas de feu à l'intérieur, des systèmes d'arrêt des pompes lorsqu'il n'y a pas plus de fluide afin éviter l'échauffement, des kits anti-épandages (boudins d'absorptions) et enfin des plans de prévention pour encadrer la sous-traitance et les interventions de maintenance sur le site.

M. DALCOL demande la hauteur des 4 bacs à toit flottant et si ces derniers disposent de montée de mousse et de déversoirs.

- Mme RODRIQUE : ces bacs de 20m de haut disposent de boîtes à mousse.

M. TROUSSIER demande si la surveillance vidéo est uniquement installée sur l'apportement et quel personnel est aux commandes.

- Mme RODRIQUE : il n'y a effectivement pas de vidéo sur le reste du site. Il y a du personnel derrière cette vidéo surveillance et des équipes renforcées lorsqu'il y a des bateaux (24h avant et 24h après par mesure de sûreté). Il y a constamment du personnel sur l'appontement lors du déchargement d'un bateau.

M. TROUSSIER demande s'il y a des radios pour communiquer.

- Mme RODRIQUE : il y a des radios en permanence car le site est très grand.

M. DALCOL demande si les 8 autres bacs sont à toit fixe et s'il y a des lasers pour détecter les gaz.

- Mme RODRIQUE : ces bacs ne sont pas inertés. Des lasers permettent de contrôler les niveaux de liquide, et des soupapes les niveaux de gaz (rejet dans l'atmosphère si nécessaire).

M. MOUTET souhaite savoir si les gaz contenus sont rejetés dans l'air lors de l'ouverture des bacs, et si oui, si les « vapeurs d'alcool » n'ont pas d'effet sur le voisinage.

- Mme RODRIQUE : il y a bien des gaz rejetés mais dans le respect des valeurs autorisées pour les émissions atmosphériques ; les vapeurs d'alcool se volatilisent bien et n'importent pas les voisins qui sont éloignés.

M. D'ANGELO interroge l'exploitant sur la manière de compenser l'atmosphère du bac?

- Mme RODRIQUE : la soupape s'ouvre et permet de faire respirer le bac.

Un membre du Collège Salariés demande si en cas d'accident, trois personnes seulement sont sur place pour gérer l'évènement ou si des équipes d'astreinte sont prévues.

- Mme RODRIQUE : trois personnes et une détachée. Il y a des groupes incendie déclenchés manuellement, permettant de répondre à l'ensemble des scénarii d'incendie et d'explosion, et les personnes se répartissent (un binôme d'attaque allant au contact du feu et une personne qui réceptionne les pompiers à l'entrée).

M. MOUTET indique qu'à sa connaissance le site est vétuste, qu'il était un moment question de déménager mais que l'activité se poursuit avec des cuves en mauvais état, et demande alors ce qu'il en est.

- Mme RODRIQUE : les cuves ne sont pas vétustes, il y a un plan de surveillance du vieillissement des installations contrôlé par la DREAL. Les cuves sont ainsi surveillées en termes de maintenance et de vieillissement, il n'y a pas de problème de corrosion malgré le mauvais aspect extérieur (dû aux tests POI à l'eau de mer). Si un problème était détecté sur un réservoir celui-ci serait mis hors exploitation le temps de le remettre en état.

M. DALCOL s'interroge sur l'âge du site et indique qu'il faut surveiller l'état du réseau incendie, celui-ci devant être dans un très mauvais état au vu de l'utilisation de l'eau de mer (salinité).

- Mme RODRIQUE : celui-ci date de 1965 (51 ans). Le réseau est suivi et les tronçons sont changés lorsque besoin (changement par tronçon privilégié).

M. DALCOL demande quel en est l'investissement annuel.

- Mme RODRIQUE : cela va être vu dans un instant dans la présentation.
- M. VASSEL indique en complément que le réseau incendie n'est donc pas aussi âgé que le site car il a été renouvelé et des rajouts ont eu lieu.

M. MURRU interroge les exploitants sur la bonne connaissance du site (des lieux, des formations ASIP, des procédures et du matériel de lutte contre les incendies, ...) par les salariés gardois s'y rendant, et sur la gestion de toutes ces difficultés par un nombre de personnes relativement faible.

- Mme RODRIQUE : bien que ces personnes ne soient pas toutes ASIP, elles connaissent le site car elles sont historiquement chez DEULEP. Il y a 3 personnes ASIP à DEULEP, toujours un de disponible lorsqu'il y a un bateau, un chef d'équipe sur l'appontement, avec des personnes pour la logistique des flexibles de chargement et de déchargement, et toujours au moins une personne du site de Port-Saint-Louis présente sur place, connaissant les systèmes de défense incendie et pouvant manœuvrer si besoin les installations.
- M. VASSEL : au niveau sûreté il y a également une société de gardiennage positionnée sur l'appontement, formée et autorisée à la palpation et au contrôle des personnes montant à bord des bateaux.

M. MOUTET demande si le site est alimenté par pipeline.

- Mme RODRIQUE : non le site de Port-Saint-Louis n'est alimenté que par bateau et camions. Ce sont par contre des petites canalisations et tuyauteries (car petit diamètre) qui alimentent ensuite le site depuis les navires.

M. DALCOL demande si celles-ci sont contrôlées pour la corrosion.

- Mme RODRIQUE : elles sont contrôlées par des robots.

M. DALCOL sollicite des précisions sur l'âge du réseau incendie, indiquant que si celui-ci n'avait pas le même âge que le site cela signifierait que dans le passé il n'y en avait pas.

- Mme RODRIQUE : il a été renouvelé comme le disait M. VASSEL c'est pour cela que nous vous indiquons qu'il n'a pas 51 ans. Il y a eu des rajouts, des investissements, des évolutions chaque année impliquant que la vétusté du réseau incendie n'est pas celle d'un réseau de 51 ans.

M. DALCOL demande si la société est en partenariat avec d'autres pour les moyens de lutte contre les incendies.

- Mme RODRIQUE : pas de partenariat mais des entraides sont possibles ; nous avons une cuve d'émulseur et un appoint d'eau illimité. Des entraides peuvent se mettre en place et nous avons un contrat d'approvisionnement en émulseur en cas de besoin.

M. DALCOL interroge Mme RODRIQUE sur la tenue d'exercices POI inopinés avec la DREAL.

- Mme RODRIQUE : non mais on planifie des dates avec ces représentants pour qu'ils soient présents. Les scénarios sont montés avec les pompiers. Deux dates fixes annuelles sont prévues.

M. MURRU demande si en termes de moyen d'extinction de feu à distance l'exploitant ne possède que des canons automatisés.

- Mme RODRIQUE : nous possédons des canons fixes et mobiles utilisables manuellement, que l'on positionne sur le site avec une camionnette pour les tracter, et nous possédons également une couronne en moyen fixe.

M. DALCOL souhaite connaître, au sujet des mesures d'émissions dans l'eau, la superficie du site pour les 6 piézomètres positionnés.

- Mme RODRIQUE : le site de Port-Saint-Louis est rectangulaire et fait 9 hectares. Les piézomètres sont placés en amont et en aval des émissions possibles de pollution.

M. MOUTET se renseigne sur la possibilité de la société, même si les analyses pour les émissions dans l'air en 2014 sont conformes à l'arrêté préfectoral, de faire mieux que 22,54 tonnes de composés organiques volatils (COV) émis, qui sont tout de même un taux assez conséquent.

- Mme RODRIQUE : bien que celle-ci essaie en évitant de mettre les bacs sous pression lors des mouvements de produits, l'entreprise privilégie à l'amélioration de ces émissions de COV des investissements dans d'autres organes critiques (incendie, vieillissement des installations...) mais y viendra par la suite. Par ailleurs, au-delà du recyclage, d'autres méthodes permettraient de diminuer ces COV, notamment par des mesures organisationnelles du dépôt.

M. MOUTET s'inquiète que la tendance à diminuer le personnel (comme pour ALFI) aille au détriment de la sécurité. Pourtant il existe des problèmes et on assiste à l'augmentation des COV. Il se demande si le travail de la DREAL est suffisant et doute qu'un gardien de nuit, par exemple sur Air Liquide, puisse assurer la sécurité de ces bacs.

- M. LAURENT rappelle que la DREAL réalise ses contrôles comme prévus sur la base d'un référentiel réglementaire, et s'assure que l'exploitant soit conforme à ce référentiel. Dans le cas contraire des suites sont proposées conformément aux dispositions du Code de l'Environnement. Les exploitants ont aussi des objectifs à atteindre notamment sur la réduction des émissions de COV, et la DREAL s'attache systématiquement lors de ses contrôles à vérifier qu'ils sont atteints.

M. MOUTET estime que la situation est sensible de nuit et qu'en cas d'évènement ce sera compliqué avec les diminutions de personnel.

- M. LAURENT : la DREAL n'est pas gestionnaire du personnel mais est là pour s'assurer que l'exploitant met en œuvre les dispositions permettant d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation, et cette responsabilité incombe à l'exploitant.

M. DALCOL indique que les bacs à toit fixe causent des problèmes d'émanation de gaz et de rejets dans l'atmosphère, qu'il existe des toits flottants qu'on peut positionner à l'intérieur, et souhaite alors savoir si, dans le cadre de la protection de l'environnement, la société compte mettre en place des toits flottants sur les bacs qui n'en ont pas.

- Mme RODRIQUE : ce n'est pas prévu pour le moment. Ceci est lié aux choix d'investissement de la société et à sa stratégie d'entreprise. La société suit cependant ces émissions de COV, des études sont faites et on essaie d'améliorer la situation. Mettre des toits flottants dans des toits fixes s'avère être extrêmement onéreux et compliqué niveau exploitation du dépôt.

M. DALCOL demande à l'exploitant s'il vide ces bacs entièrement et à quelle fréquence.

- Mme RODRIQUE : les bacs d'alcool ne sont pas vidés entièrement hormis pour la maintenance.

En fin de présentation, M. NIEL apporte un complément d'information à M. DALCOL en indiquant que des contrôles sur le thème incendie ont eu lieu dans l'établissement au sein duquel il travaille, et certaines inspections ont eu lieu de nuit sur FOS EST.

M. DALCOL évoque son intervention auprès de la DREAL et de la Préfecture en 2014, et réitère que le réseau incendie de l'entreprise dans laquelle il travaille constitue un véritable danger.

- M. NIEL : un contrôle inopiné a eu lieu à ce sujet le 8 mars.

M. DALCOL informe par cette occasion M. TROUSSIER que son entreprise lui a octroyé une faute professionnelle qui aurait selon lui pour but de le licencier et qu'il ne se laissera pas faire, qu'il se bat pour ses droits dans l'entreprise et pour la sécurité des riverains.

Un membre du Collège Salariés ajoute pour en revenir à la réduction du personnel qu'en cas d'évènement cela crée des problématiques supplémentaires, les conséquences lors d'un incident sont plus importantes que lorsqu'une entreprise est bien structurée. La preuve en est le week-end précédent la CSS avec l'accident survenu sur ArcelorMittal avec des conséquences pendant plusieurs jours.

- M. NIEL : le champ de compétence de la DREAL repose sur le C.E. Au sein des entreprises, une étude de dangers est menée, un POI et une organisation de crise sont mis en place avec des moyens de lutte contre les incendies, nécessitant des moyens humains et la mise en place d'astreinte. La DREAL a un regard sur cette organisation et la teste avec les exercices.

M. MOUTET regrette les changements trop fréquents des inspecteurs de la DREAL qui empêchent un bon suivi.

M. DALCOL indique que de nuit il est seul sur son site avec l'opérateur, cela ne peut suffire à gérer la crise en cas d'évènement et que le danger est fort vu la proximité de la population.

- M. NIEL : ce n'est pas le sujet de la CSS FOS OUEST. Mais des moyens fixes sont en place (déclenchement des boites à mousse).

- **ELENGY** (M. PLANCHON – Cavaou ; M. LABROUSSE - Tonkin)
Cf. « Support de présentation ELENGY » mis en ligne le 11 mars 2016 sur le site internet www.css-paca.fr (rubrique documents restreints)

M. TROUSSIER demande si les moyens de sécurité face aux risques de rupture et de fuite sont identiques d'un bateau à l'autre, et par ailleurs quels sont les moyens de vérifier l'état du matériel utilisé.

- M. LABROUSSE : une étude de compatibilité aux structures d'Elengy est réalisée sur les bateaux (arrêt d'urgence automatique, fermeture de vannes...).
- M. PLANCHON : les flexibles sont équipés de système ERC permettant une fermeture automatique en cas de déconnexion. L'entreprise a passé commande auprès de la société leader dans ce domaine au niveau mondial. Les flexibles, stockés sur zone, sont contrôlés régulièrement par les services d'Elengy et par la société. Ils sont également testés avant utilisation.

M. DALCOL souhaite connaître l'organisme de formation sécurité du personnel évoqué par les exploitants, et savoir si le chef de quart en salle de contrôle participe.

- M. LABROUSSE : il s'agit de la CIREX du SDIS, avec des formations à la lutte contre le feu de gaz essentiellement. Le SDIS est d'ailleurs invité pour travailler avec l'exploitant sur des feux GNL. Le chef de quart est directeur des opérations en cas de POI en attendant que le cadre d'astreinte arrive, c'est donc lui qui choisit la stratégie. Une fois que le DOI et le cadre d'astreinte sont sur site, il devient chef de sinistre, c'est-à-dire qu'il accompagne les 3 opérateurs, voire le SDIS, sur le travail de lutte ou de mise en sécurité. Il n'est donc pas uniquement en salle de contrôle (juste le temps de l'analyse).

M. DALCOL interroge l'exploitant sur l'organisation d'exercices POI inopinés déclenchés par la DREAL, et rappelle l'importance de ce caractère inopiné pour la sécurité de tous.

- M. LABROUSSE : pas d'exercice inopiné de la DREAL mais des exercices inopinés organisés en interne (seul le directeur et l'ingénieur sécurité connaissent la date). On s'entraîne donc pour ne pas forcément être dans des conditions confortables.

Un membre du Collège Salariés s'informe, dans le cadre des activités de transfert avec les navires ou entre eux, sur la gestion de la problématique de l'autorité lors des interventions.

- M. PLANCHON : l'autorité se fera toujours entre le terminal et les deux navires de façon collégiale. Chacun dispose d'un arrêt d'urgence en cas de problème. A quai c'est cependant l'autorité maritime qui gère le transfert. Nous, sur le terminal, avons également un arrêt d'urgence qui permet d'arrêter à distance le transfert. En cas de feu, nous pouvons mettre à disposition deux accès eau au niveau de notre quai lors des chargements et déchargements. Pour le reste ça sera une intervention côté maritime, nous n'avons pas de moyens nous permettant d'aller plus loin que nos quais.

M. TROUSSIER demande en cas de fuite s'il y a des barrages flottants.

- M. PLANCHON : il n'y a aucun risque de pollution maritime, le GNL s'évapore et il n'y a donc qu'un risque pour l'atmosphère. Pour les POI, un exercice POI a été annulé suite au grave accident ayant eu lieu le 19 octobre 2015 (1 décès), mais cet évènement a permis un retour d'expérience et l'utilisation des procédures liées aux crises.

M. DALCOL questionne les exploitants sur l'utilisation actuelle des deux réservoirs métalliques (RV01 / RV02) sur le site de Tonkin.

- M. LABROUSSE : ils sont en cours de mise hors exploitation, ils sont vidangés et inertés. Mais ils seront maintenus en conditions techniques, il n'y a pas de démantèlement prévu, la société réfléchit en effet à l'avenir de ces deux réservoirs de 35 000m³.

M. BALLARO demande si cela implique une diminution des aléas à partir de 2016.

- M. LABROUSSE : il a été décidé de ne plus décharger dans ces réservoirs à compter du 31 décembre 2015, ce qui signifie que depuis cette date il n'y a plus de déchargement de navire, et donc que les scénarii ont été diminués. On diminue puis on va enlever le scénario de vidange gravitaire étant donné qu'on les remplit et les soutire par le bas. C'est donc un des scénarii importants du site de Tonkin qui disparaît, ce qui aura son importance dans le cadre du PPRT de Fos Ouest.

M. MOUTET demande alors à M. LABROUSSE, avec l'absence de ces deux réservoirs, si l'entreprise va continuer à travailler avec la même fréquence de bateau, et si la quantité annuelle va rester identique.

- M. LABROUSSE: on peut effectivement tourner avec la même fréquence, le problème étant cependant que la taille d'un bateau fait la taille du gros réservoir restant, il faut donc être très juste en termes de prévision. Au Tonkin nous sommes alimentés par l'Algérie, nous devons faire rentrer la cargaison dans le réservoir, nous devons donc être au plus bas quand le bateau arrive, car le moindre écart peut nous gêner pour lisser notre émission. Nous sommes donc dans le « stop and go », on s'arrête, on repart, et il y a des émissions. L'entreprise travaille aujourd'hui sur le sujet pour avoir les émissions les plus basses. C'est à l'arrêt qu'ont lieu les torchages, on travaille alors à diminuer nos débits à l'émission afin de pouvoir réincorporer nos évaporations. Cela nous contraint donc avec un rythme plus saccadé.

M. MOUTET se renseigne sur la possibilité d'une quantité annuelle identique.

- M. LABROUSSE : la quantité reste en effet identique car nous sommes contractualisés depuis avril 2015 sur le régime que l'on a aujourd'hui.

M. DALCOL souhaite savoir si les rotations de navires vont être augmentées.

- M. LABROUSSE : nous sommes regazéifieurs et transporteurs, un maillon d'une partie de la chaîne. C'est le service commercial qui nous importe des bateaux. Nous recherchons à faire une sortie plus basse et plus lissée, afin d'éviter des arrêts de quelques jours comme nous en avons en ce moment, ce qui n'est pas avantageux ni pour le rendement ni pour l'environnement.

M. MOUTET sollicite M. LABROUSSE pour avoir des précisions sur les investissements liés à Air Liquide.

- M. LABROUSSE : dans les 27 millions d'euros, on a fortement investi dans nos structures internes, dont un regazéifieur neuf. Concernant nos échanges avec Air Liquide, un échangeur permet de leur fournir de l'azote, et deux regazéifieurs historiques permettent de leur refroidir l'eau. On a refait le revêtement de ces deux regazéifieurs, mais il n'est pas aussi efficace que celui qui existait dans le temps ; l'un des deux a été endommagé et est momentanément en retrait, et l'autre connaît un

problème de corrosion galvanique ; il est en cours de réhabilitation pour être remis en service très prochainement.

M. MURRU demande s'il existe un service interne pour le problème de corrosion.

- M. LABROUSSE : il y a effectivement deux services. Il y a des experts de Gaz de France basés à Compiègne venant chaque année faire du contrôle préventif, et, depuis des décennies, sur tout ce qui est structure « pieux » et protection cathodique dans son ensemble, et il existe également un service d'inspection reconnu, commun aux deux sites, régulièrement inspecté par la DREAL, pour suivre les équipements sous pression tels que les regazéificateurs. Nous avons également fait appel à l'Institut de Corrosion de Brest l'année dernière.

M. ROZY demande des éclaircissements suite aux 27 millions d'euros d'investissement indiqués pour la rénovation du site pour garantir une émission jusqu'en 2020, notamment pour l'entretien, et au vu de l'avenir incertain.

- M. LABROUSSE : il s'agit en terme de gestion budgétaire d'investissement des CAPEX, mais on a un budget d'exploitation de 7 millions d'euros en 2016 (dépense en maintenance ; équilibre entre correctif et préventif, sachant que l'entreprise a une forte culture du préventif). Les budgets sont aussi conséquents sur les deux sites.

M. DALCOL, au sujet du bilan environnemental, interroge l'exploitant sur le nombre de tonnes de chlores rejetées annuellement.

- M. PLANCHON : en 2014, 10 tonnes rejetées sur le site de Cavaou et 18 tonnes rentrées sur le site de Tonkin. Il n'y a pas de taux de sortie indiqué sur l'arrêté pour le site du Tonkin.

M. MOUTET note que les moules à proximité du site du Tonkin sont de couleur blanche.

- M. PLANCHON : cela est dû au chlore qui est injecté dans l'eau pompée pour éviter les algues. Cependant les rejets ont tendances à diminuer et un projet prévoit de remplacer le chlore par une bactérie fabriquant du bio polymère (Cavaou site pilote).

M. TROUSSIER demande si c'est de l'eau de javel ou du chlore utilisée au Cavaou.

- M. PLANCHON : de l'eau très faiblement chlorée, donc pas de la javel (mais à Tonkin oui).

M. MOUTET s'interroge sur la capacité de cette bactérie à rester sur place.

- M. PLANCHON : l'étude est en cours au sein de l'Institut de Corrosion de Brest pour trouver la bonne bactérie qui permettra de fabriquer ce bio polymère. Le site du Cavaou sera un site pilote.

M. DALCOL s'interroge sur l'utilisation de l'eau de mer dans cette étude et souhaite plus d'explication.

- M. PLANCHON : cela a été testé avec de l'eau de mer à Brest, et reste donc à tester avec l'eau de mer d'ici.

M. MURRU demande, au sujet du projet de compresseur haute-pression, si ce sera un système partagé ou bien spécifique au site.

- M. LABROUSSE : c'est spécifique au site du Tonkin.
- M. PLANCHON complète en indiquant que le site du Tonkin pousse à 64 bars, celui du Cavaou à 85 bars.

M. DALCOL demande s'il y a des émissions de COV (Composés Organiques Volatils) et si les soupapes s'ouvrent pour effectuer des rejets dans l'air.

- M. LABROUSSE : non, nous utilisons du méthane et les soupapes GNL sont connectées entre elles et s'ouvrent effectivement si besoin.

M. MOUTET s'informe auprès des représentants d'Elengy sur l'avenir des sites et sur l'orientation du tonnage.

- M. LABROUSSE : on remarque que les sites européens performants sont ceux qui ont un petit débit d'émission. Nous fonctionnons de plus en plus sur les prestations de connexion. Le GNL au détail a par ailleurs le vent en poupe (notamment pour l'agroalimentaire). Pour le tonnage nous sommes constants. L'avenir de Tonkin sera décidé en 2017. En cas de fermeture du Tonkin, c'est Cavaou qui reprendra les activités, site où l'on y développe beaucoup le multi-service (transbordement, rechargement...), et dont les propriétaires sont Elengy mais aussi Total.

M. BALLARO demande si la fermeture éventuelle de Tonkin pourrait alors avoir lieu début ou fin 2017.

- M. LABROUSSE : soit avant l'été, soit après l'été. Car fin 2017 se sera trop tard pour prendre une décision si l'on continue, car on rentrera dans des logiques de moyens termes (5 ans).

M. DALCOL consulte M. LABROUSSE sur les pays fournisseurs afin de savoir s'il n'y a que l'Algérie ou bien aussi l'Egypte.

- M. LABROUSSE : bien que le site soit conçu pour le gaz égyptien, l'Egypte a moins de quantité de gaz que ce qu'elle espérait et consomme beaucoup elle-même. L'un de nos concurrents a par ailleurs trouvé du gaz en Méditerranée. Plusieurs autres pays sont fournisseurs du Cavaou (Uruguay, Nigéria, Qatar, Norvège...). Cela dépend aussi des gabarits des bateaux, ceux-ci doivent être adaptés à la darse du Tonkin. C'est le cas pour les bateaux algériens, ce qui explique la liaison historique.

M. MOUTET réagit en demandant si le tirant d'eau est donc plus important au Cavaou.

- M. LABROUSSE : le tirant d'eau est effectivement plus important au Cavaou.

M. MOUTET se renseigne sur l'utilisation de petits bateaux (péniche...) de rechargement pour les gros bateaux, si ce procédé est utilisé.

- M. LABROUSSE : oui il en existe un de 5000m³, à Bruges, un micro-méthanier. Il pourrait venir dans le sud avec des projets de constructions dans la zone Nord.
- M. PLANCHON : des travaux sont cependant nécessaires sur les quais de nos deux sites pour les accepter.

M. DALCOL demande si la société envisage de faire du transbordement.

- M. PLANCHON : pas encore de contrat mais on souhaiterait en faire.

- **LYONDELL CHIMIE France SAS (M. CARRET)**
Cf. « Support de présentation LYONDELL CHIMIE FRANCE » mis en ligne le 11 mars 2016 sur le site internet www.css-paca.fr (rubrique documents restreints)

M. DALCOL demande des informations sur les rajouts d'équipements fixes pour la lutte contre l'incendie (700K euros).

- M. CARRET : il s'agit du rajout d'une cinquième pompe incendie, d'un certain nombre de lances Monitor pour la gestion des feux non structurants, des systèmes de détection thermique, et également des modifications de mise en conformité avec l'arrêté de mise en demeure reçu sur les stockages LPG (partie détaillée ultérieurement dans les « inspections réglementaires »).

M. DALCOL souhaite savoir si l'exploitant a été pénalisé pour les dépassements DCO (Demande Chimique en Oxygène) en décembre 2015.

- M. CARRET : une enquête a été demandée par la DREAL, le comité d'enquête est finalisé, nous attendons les conclusions.

M. DALCOL demande si les DCO étaient chargés en particules.

- M. CARRET : les DCO correspondaient à des hydrocarbures mal dégradés. On y reviendra pour les dépassements un peu plus tard dans la partie « inspections réglementaires ».

M. BALLARO interroge M. CARRET sur le nombre de phénomènes dangereux qui sortent du site parmi les 3000 identifiés dans l'étude de danger.

- M. CARRET : j'estimerai que la moitié des phénomènes dangereux sort du site. Parmi eux, entre 15 et 20 donnent lieu à des prescriptions en termes d'acceptabilité, et pour lesquels nous travaillons à réduire l'aléa.

M. MOUTET demande si la société travaille avec un taux de remplissage maximum de 85% pour les sphères.

- M. CARRET : c'est déjà le cas au niveau des automatismes de sécurité, on ne peut pas aller au-delà. Un travail a été demandé par la DREAL pour démontrer qu'on était bien en probabilité E pour les BLEVE.

- **KEM ONE (M. GRIMALDI)**
Cf. « Support de présentation KEM ONE » mis en ligne le 22 mars 2016 sur le site internet www.css-paca.fr (rubrique documents restreints)

M. MOUTET sollicite l'exploitant pour savoir si les effectifs d'exploitation, notamment liés à la sécurité, sont les mêmes de jour et de nuit ou s'ils sont diminués la nuit.

- M. GRIMALDI : l'effectif d'exploitation est identique de jour comme de nuit. La sécurité est assurée par les opérateurs en poste. Il n'y a pas de pompiers sur le site.

M. DALCOL demande si des pompiers sont présents 24h/ 24.

- M. GRIMALDI : ce sont les opérateurs de fabrication et les chefs de poste qui sont équipés en seconde intervention. Ils ont la capacité d'intervenir et de mettre en place

les moyens « incendie ». Le travail s'effectue également avec les Sapeurs-pompiers si besoin.

M. DALCOL souhaite connaître le nombre de gardiens de nuit et l'effectif de nuit.

- M. GRIMALDI : il y a deux personnes 24h/24 au poste de garde. Il y a aussi environ 20 personnes la nuit sur les deux ateliers, et une équipe d'astreinte de 9 personnes en première intervention POI, plus les astreintes fabrication - maintenance qui arrivent sur site dans un délai de 30 à 45 minutes.

M. DALCOL se renseigne sur l'existence d'entraide avec d'autres entreprises.

- M. GRIMALDI : il n'y a rien de formalisé puisque notre société ne dispose pas de matériel mobile pour cela (nécessaire pour l'entraide), mais uniquement du matériel fixe. Dans le cadre de la plateforme PPRT c'est un sujet de réflexion pour l'association PIICTO.

M. MOUTET demande si une réunion PPRT est prévue au mois de mai.

- M. GRIMALDI : il me semble que c'est en mai 2015 qu'il y en a eu une, je ne sais pas quand est prévue la prochaine. Elle n'est pas encore planifiée apparemment.

III. Point sur la mise à jour des PPI et des éventuels exercices associés

Cf. document « 2016-03-21_DREAL.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

Mme GROS de la DREAL réalise un point rapide sur les PPI pour lesquels aucune question n'est posée.

IV. Actions de la DREAL en 2014 et 2015

Cf. document « 2016-03-21_DREAL.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

➔ Mme GROS de la DREAL présente les actions effectuées par son service en 2014 et 2015.

M. DALCOL souhaite connaître le nombre de sanctions attribuées en 2015.

- Mme GROS : je vais vous le présenter dans un instant avec un point sur les actes administratifs pris.

M. MURRU remarque qu'il y avait autrefois régulièrement des rencontres entre le CHSCT et les ingénieurs de la DREAL et que ce n'est plus le cas depuis une dizaine d'années. Les salariés ne sont pas toujours informés de leur venue. Malgré le manque de moyens et le fait que l'environnement soit leur principale prérogative, il est important de rencontrer et d'écouter les salariés des entreprises.

- Mme GROS : je suis tout à fait d'accord avec vous, il est d'ailleurs de la responsabilité de l'employeur d'informer ses salariés des inspections conduites par la

DREAL, il est indiqué dans un courrier préalable à ces rencontres que le CHSCT doit être prévenu ; les salariés peuvent tout à fait participer aux inspections.

M. DALCOL dit ne pas avoir été informé du POI du 8 mars qui s'est déroulé dans son entreprise, et pense que certaines entreprises sont informées des exercices inopinés. M. DALCOL rappelle par ailleurs que l'entreprise GIE la Crau, dans laquelle il travaille et dont il représente les salariés à la CSS FOS EST, n'est pas à jour en matière de sécurité. Rien n'est fait par l'employeur sur le réseau d'eau incendie, et le problème des boîtes à mousse bouchées a perduré jusqu'en 2014, date de réalisation des travaux.

➔ M. LAURENT de la DREAL présente les actions de son service en 2015 concernant les actes de malveillance.

V. Point sur l'avancement du PPRT de FOS OUEST

Cf. document « 2016-03-21_DREAL.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

Mme GROS de la DREAL effectue un point sur l'avancement du PPRT FOS OUEST. Le 26 avril sera présentée l'étude de vulnérabilité réalisée par l'INERIS chez la société EIFFAGE aux parties prenantes.

M. DALCOL, après présentation du calendrier prévisionnel, souhaite savoir si la DREAL aura ficelé le PPRT pour fin 2016.

- Mme GROS : c'est l'objectif à l'heure actuelle.

M. MOUTET demande combien de réunions vont être nécessaires entre temps, s'interroge sur l'intérêt de présenter des objectifs qui ne sont pas tenables en termes de temps, et s'inquiète que le PPRT soit bâclé.

- Mme GROS : cela reste un calendrier prévisionnel avec des objectifs.
- M. NIEL : il s'agit des délais légaux, des objectifs. Le PPRT sera prorogé par arrêté préfectoral si nécessaire, pour laisser le temps de réaliser au mieux la phase de stratégie avec les parties prenantes, comme cela est fait en général pour l'élaboration des PPRT.

M. MOUTET mentionne le cas du PPRT de Total la Mède qui a selon lui été imposé, et par ailleurs la fermeture quelques mois plus tard de l'entreprise.

- M. NIEL : le PPRT a duré 7 ans et ce n'est pas la DREAL qui porte le projet d'évolution de la raffinerie, c'est l'exploitant qui choisit les stratégies industrielles.

M. MURRU relève la problématique des villages-entreprises avec la présence permanente de salariés sur les sites et une difficulté de prise en compte car ce sont souvent des sous-traitants.

- M. NIEL : c'est un vrai sujet qui sera pris en compte, et à traiter soit en éloignant les enjeux concernée, soit, s'il y a nécessité à les maintenir sur place, par le renfort du bâti (cf. POA). Ce sont les mêmes mesures de protection de la population riveraine qu'il est nécessaire de faire appliquer pour ces villages-entreprises.

M. DALCOL demande si une carte de zonage a déjà été réalisée pour le PPRT FOS OUEST et dans ce cas, si elle est officielle et diffusable.

- Mme GROS : c'est la carte avec l'enveloppe des aléas vue précédemment dans la présentation.

M. MOUTET interroge la DREAL pour savoir si la réglementation va permettre de prévoir des salles de confinement pour les salariés.

- M. NIEL : cela fait partie des sujets envisagés et des solutions étudiées effectivement, en fonction des phénomènes dangereux.

M. TROUSSIER ajoute que pour la commune il est question d'évacuer la population, que le confinement est peu évoqué. Et par ailleurs qu'il faudra du temps pour traiter ce sujet de confinement pour les salariés.

M. MOUTET acquiesce et rappelle l'importance de la prise en compte des salariés sur la zone industrielle qui se situent autour ou au sein de ces entreprises soumises aux risques.

M. DALCOL note qu'il faut également tenir compte des arrêts avec la présence de nombreuses personnes.

- M. NIEL : la sécurité des salariés incombe cependant aux employeurs et n'est pas traité par le PPRT, qui lui, est un document de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques.

M. DALCOL se demande pourquoi il n'y a pas de partenariat d'entraide entre employeurs.

- M. NIEL : KEM ONE a mentionné ne pas faire partie d'un protocole d'entraide, n'ayant pas de moyens mobiles contrairement aux autres entreprises. Mais des protocoles existent entre industriels. L'administration n'a pas de regard dessus, sauf pour faire le point sur la suffisance des moyens qui sont déployés en cas de sinistre.

VI. Questions diverses :

Aucune autre remarque ou question n'est soulevée.

M. TROUSSIER conclut en remerciant la DREAL et les services de ville pour la mise en place de cette CSS FOS OUEST qui n'avait plus eu lieu depuis 2013, les industriels pour leurs présentations et pour le travail effectué en termes de sécurité, et enfin toutes les personnes présentes.

M. TROUSSIER informe que la prochaine CSS FOS OUEST aura lieu dans un an au 1^{er} trimestre 2017, afin de se tenir à un rythme régulier, et par ailleurs la prochaine CSS FOS EST aura lieu au second trimestre 2016.